



LE LABEL EURALENS EN 2021 – MODE D'EMPLOI

Après avoir reçu 130 candidatures depuis 2012, après avoir labellisé et accompagné 58 projets tels que le Garage Solidaire du Bassin Minier (Lens), le Campus Euralogistic (Dourges) ou encore Les Vignes d'Haillicourt, l'association Euralens a proposé à ses membres de renouveler le Label Euralens. Après des séances d'évaluation menées en 2019 et en 2020 portant sur des propositions d'amélioration dans ses objectifs et dans ses modalités de fonctionnement, Euralens relance son dispositif de labellisation en 2021 et recueille toutes les candidatures jusqu'au 15 juin 2021. Vous pouvez envoyer un mail présentant rapidement votre projet à label@euralens.org

LE LABEL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La labellisation Euralens a pour but de faire émerger des initiatives dont les qualités environnementales, architecturales, sociales et culturelles contribuent à bâtir l'identité collective d'une métropole durable. En attribuant ce label, Euralens distingue et accompagne des opérations qui se veulent exemplaires et qui contribuent au développement du territoire.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Ouvert à tous les acteurs du territoire : vous êtes professionnels, membres d'une association, habitant, etc., en tant que porteur d'un projet ou d'une initiative dont l'ambition et l'objet visent à contribuer à la transformation du territoire et à son passage d'un archipel noir à un archipel vert, vous pouvez candidater au Label Euralens. Ce projet peut être en cours de définition, en cours de réalisation ou déjà réalisé mais nécessitant un surcroît d'accompagnement pour réussir à atteindre ses ambitions de départ.

LE LABEL, QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR LES PROJETS ?

La vague de labellisation 2021 est l'occasion de mettre en place un dispositif renforcé d'accompagnement des projets en offrant aux porteurs de projet une expertise des membres du Cercle de qualité Euralens, de ses partenaires du territoire (collectivités, agence d'urbanisme, etc.) et des acteurs impliqués dans les Forums Euralens.

Le Label Euralens apporte aux projets un accompagnement en méthode et en conseil, afin qu'ils soient soutenus dans leur qualité et dans leurs ambitions, rendus opérationnels, davantage reconnus et mis en réseau.

Le Label permet aussi aux porteurs de projets de bénéficier d'une valorisation de leur projet via la communication de l'association et leur entrée dans un réseau territorial fort et structuré qu'est le Forum Euralens.

Attention, l'attribution du label n'offre pas de financement dédié versé par l'association Euralens, mais il peut orienter vers les dispositifs de financement existants.

Candidatez avant le 15 juin à
label@euralens.org

CALENDRIER ET MODALITÉS DE LA VAGUE DE LABELLISATION 2021

D'avril à juin 2021 : phase de réception des projets, avec une description de votre projet à label@euralens.org

Vous recevrez une réponse pour organiser un échange sur votre projet et une visite de terrain.

Fin juin 2021 : À l'issue de la phase de candidature, **seule une dizaine de projets sera présélectionnée** par l'équipe d'instruction du Label et le Comité technique des partenaires pour être officiellement « candidats au label Euralens ».

Cette liste sera annoncée en Assemblée Générale d'Euralens. Seront ciblés particulièrement **les projets en cours de définition** requérant un accompagnement du Label Euralens pour venir à maturité et des projets **entrant dans le champ des stratégies métropolitaines** définies et partagées par le territoire au travers des Forums Euralens (*voir encart ci-dessous*) mais également des travaux de nos partenaires : PMA et Agence d'urbanisme avec les SCoT, notamment. L'objectif de cette pré-sélection des projets est d'offrir à ceux qui seront instruits une réelle plus-value au cours de cette phase de candidature.

>> toutes les autres candidatures qui ne seraient pas retenues à ce stade se verront bien entendu apporter une réponse et des propositions d'alternatives.

De juin à novembre 2021 : L'instruction à proprement parler des projets se fera entre

juillet et novembre. Comme pour les vagues précédentes, le Comité Technique des Partenaires rendra un avis sur la faisabilité technique et financière des projets, puis le Comité d'expertise rendra une proposition de **nomination à la labellisation**, à l'issue d'un échange avec les porteurs de projets.

Les projets nominés à la labellisation seront sélectionnés au regard de leurs ambitions, de leur exigence de qualité, de leur innovation, mais aussi de l'engagement de leurs porteurs, selon des critères d'excellence environnementale, sociale, culturelle, architecturale et paysagère.

Cette proposition de « **nomination des projets à la labellisation Euralens** » sera présentée en Assemblée Générale d'Euralens, dans une limite de 5 projets par vague.

À partir de novembre 2021 et pour une durée à définir entre l'association Euralens et le porteur de projets, les projets nominés à la labellisation seront accompagnés par l'association afin qu'ils arrivent à maturité. Les conditions, la durée et les modalités de cet accompagnement seront définies en accord avec le porteur de projets dans une convention d'accompagnement et selon le cadre indiqué précédemment (*voir paragraphe « Le Label, quel accompagnement pour les projets ? »*).

Une fois le projet arrivé à maturité, il devient alors « labellisé » : il continue à bénéficier d'un suivi plus léger par l'association et d'une valorisation dans et hors du territoire, grâce aux canaux de communication d'Euralens.

LES CADRES DE RÉFÉRENCE

Depuis plus de 10 ans, l'association Euralens accompagne le territoire du Pôle métropolitain de l'Artois dans la définition de ses grandes orientations stratégiques, au travers de ses outils : Forums, Label et Cercle de qualité. La confrontation des projets du territoire avec des références et des expertises extérieures est devenue progressivement la marque de fabrique des forums thématiques Euralens et plus généralement de la « Méthode Euralens ». Cette méthode a été appliquée à de nouveaux sujets d'étude et de réflexion : Chaîne des parcs (2012), Projets urbains écoresponsables (2013), Économie & Formation (2015), Participation des habitants (2015), Culture & Tourisme (2016), Énergie et éco-transition (2017), Jeunesse et engagement citoyen (2018), Définition d'un modèle de développement (2020). Ces travaux permettent d'esquisser l'identité d'un territoire en mouvement et constituent des cadres de références pour la trajectoire du territoire vers une « transition écologique juste, solidaire et porteuse d'opportunités » et l'accompagnement des projets qui souhaitent s'y inscrire.